

Éclairage LED



Saint-Denis

Primes économies d'énergie pour la **mise en place** d'éclairage LED dans vos locaux du secteur tertiaire et industriel.

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à l'adresse suivante : sei-reunion-mde-b2b@edf.fr

Primes pour les entreprises des secteurs tertiaire et industriel

| Catégorie | Tertiaire | Industrie |
|--|-------------|-------------|
| Mise en place d'un éclairage général à modules LED | 0,80 €/Watt | 0,80 €/Watt |